

<b>Zeitschrift:</b>	Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
<b>Herausgeber:</b>	Office fédéral de topographie swisstopo
<b>Band:</b>	- (2023)
<b>Heft:</b>	43
<b>Artikel:</b>	Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027
<b>Autor:</b>	Nicodet, Marc
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1046299">https://doi.org/10.5169/seals-1046299</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027

La nouvelle stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 a été signée par la Conseillère fédérale Viola Amherd et entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. La couverture territoriale complète, le changement de modèle de données ainsi que l'élaboration d'une nouvelle vision pour la mensuration officielle et l'orientation selon le cap ainsi fixé en constituent les axes principaux.

La stratégie de la mensuration officielle pour les années 2024 à 2027 et le plan de mesures associé servent à la poursuite de l'objectif séculaire de la couverture territoriale complète au standard MO93 et à l'introduction dans la Suisse entière du nouveau modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV. Les effets attachés au registre foncier dépendent eux aussi de l'ampleur de la couverture territoriale par la mensuration officielle: seuls 80 % des biens-fonds du pays en bénéficiaient au début de l'année 2023. Ce sont surtout les cantons qui ont réalisé des numérisations préalables d'anciens plans graphiques, parfois seulement reconnus provisoirement, qui auront des travaux conséquents à effectuer ces prochaines années pour amener ces œuvres cadastrales au standard MO93.

## Vision de la mensuration officielle

Au cours des prochaines années, il s'agira d'élaborer une vision de la mensuration officielle bénéficiant d'un large soutien. A cet effet, le paquet de mesures F «Développer une vision commune pour la mensuration officielle» a été adopté.

La mesure suivante concernant la vision figure dans le plan de mesures:



**F1** La vision d'avenir commune de la mensuration officielle est conçue d'ici à fin 2024 sous la direction du service spécialisé de la Confédération, en collaboration avec les cantons, l'Office fédéral de topographie (géoregistres, mensuration nationale), les services de la Confédération et des cantons compétents pour le registre foncier et d'autres parties prenantes (services spécialisés, spécialistes). Elle sera finalisée à l'issue d'une large consultation.

Les prochaines étapes après l'élaboration de la vision ont été planifiées avec les mesures correspondantes comme suit:



**F4** L'enveloppe requise pour assurer le financement de la vision ou entreprendre une priorisation, est évaluée sous la responsabilité de la direction de l'Office fédéral de topographie, en collaboration avec les cantons (comité directeur de la CGC<sup>1</sup>).



**F4** Toutes les parties prenantes de l'organisation «mensuration officielle» oeuvrent à faire connaître cette vision et les bénéfices dont elle est porteuse, notamment auprès du personnel politique.

## Les trois axes stratégiques

Trois axes stratégiques sont définis pour la stratégie couvrant les années 2024 à 2027:

### 1<sup>er</sup> axe: «Couverture territoriale»

La mensuration officielle vise à couvrir la Suisse entière au standard de qualité MO93.

### 2<sup>ème</sup> axe: «Modèle de géodonnées et travaux d'ampleur nationale»

Le nouveau modèle de géodonnées modulaire DMAV, version 1.0, est introduit dans la Suisse entière et d'autres travaux d'ampleur nationale (informations foncières) sont réalisés.

### 3<sup>ème</sup> axe: «Poursuite du développement»

La poursuite du développement de la mensuration officielle est analysée, conçue et préparée.

Les axes sont concrétisés par des paquets de mesures appropriés:

#### 1<sup>er</sup> axe: «Couverture territoriale»

A – Viser la couverture territoriale complète par la MO93

B – Maintenir la qualité et l'actualité des données

#### 2<sup>ème</sup> axe: «Modèle de géodonnées et travaux d'ampleur nationale»

C – Introduire le modèle de géodonnées de la mensuration officielle DMAV, version 1.0

D – Rendre aisément accessibles les informations foncières publiques

#### 3<sup>ème</sup> axe: «Poursuite du développement»

E – Participer au «Bâtiment officiel Suisse»

F – Développer une vision commune pour la mensuration officielle

G – Orienter l'organisation de la mensuration officielle vers l'avenir

H – Permettre la documentation numérique de la propriété par étages

I – Harmoniser le mode de gestion des servitudes

J – Retirer les niveaux de tolérance et transposer le concept d'IND-MO à la mensuration officielle

K – Vérifier les contenus de la mensuration officielle «Couverture du sol» et «Objets divers»

Les liens entretenus avec d'autres projets de l'Office fédéral de topographie swisstopo exerçant une influence sur la mensuration officielle, tels que les géoregistres, le Bâtiment officiel Suisse, le cadastre des conduites Suisse ou les informations foncières ont été décrits et évalués dans l'introduction de la stratégie.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.

Géodésie et Direction fédérale des

mensurations cadastrales

swisstopo, Wabern

marc.nicodet@swisstopo.ch

<sup>1</sup> Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre